

ARRETE DU MAIRE

AM_2026_36

Arrêté temporaire portant autorisation d'empiètement de chaussée - ZAE Belle -Croix - Remplacement du PI n°35 - GASNAULT BTP

Nous, Maire de la commune de Venasque,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande de l'entreprise GASNAULT BTP Sise Zone Prato III - Route de Carpentras - 84210 PERNES LES FONTAINES, devant réaliser des travaux dans la ZAE Belle-Croix Allée des Entrepreneurs à Venasque pour le remplacement du poteau d'incendie n°35 .

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement du poteau d'incendie n°35 auront une durée de 15 jours à partir du 20 avril 2026.

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation vont être dégradées et que, pour le bon déroulement des travaux susmentionnés ainsi que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation dans la ZAE Belle-Croix - Allée des Entrepreneurs.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er

Dans le cadre des travaux de remplacement du poteau d'incendie n°35, un empiètement sur chaussée sera effectué par l'entreprise GASNAULT BTP dans la ZAE Belle-Croix Allée des Entrepreneurs.

ARTICLE 2

Les véhicules autres que ceux de l'entreprise GASNAULT BTP auront l'interdiction de circuler et de stationner dans la zone de travaux.

ARTICLE 3

La zone de travaux sera délimitée par de la signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toutes les mesures de sécurité, seront mises en place et sous la responsabilité du demandeur, pendant la période des travaux.

ARTICLE 4

La Secrétaire de Mairie, les Services Techniques, les Agents de la Force Publique, de la Gendarmerie Nationale, le Garde Champêtre de la Commune de Venasque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Venasque le 09 avril 2026

Pour ampliation

La Maire
Dominique PLANCHER



Emis le 09/04/2026, [redacted]
rendu exécutoire le 09/04/2026

LA MAIRE

Dominique PLANCHER